

## PROGRAMME L'IMPACT DES ORDONNANCES MACRON DANS LA BAD



### INFORMATIONS PRATIQUES

<b>Durée :</b> 2 jours (14h)	<b>Lieux &amp; dates</b> Aix-en-Provence	16/04/2018 23/04/2018
------------------------------	--	--------------------------

### PUBLIC ET PRE-REQUIS

Personnes en charge de la fonction RH, Dirigeants, DAF, Comptables, Juristes.  
Avoir une expérience confirmée en droit du travail et en GRH.

### OBJECTIF GENERAL / OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser l'environnement juridique lié à l'accord d'entreprise prioritaire
- Connaître le processus de fusion des IRP
- Maîtriser le régime juridique du CDI de projet
- Être en capacité d'anticiper les changements structurels liés aux Ordonnances MACRON

### CONTENU

- **Priorité donnée à l'accord d'entreprise et assouplissement des règles de négociation**
  - Les domaines où l'accord peut déroger à la convention collective
  - Les domaines strictement réservés à la branche
  - L'ordre public défini par la branche
  - L'assouplissement des modalités de négociation de l'accord, Le référendum d'entreprise
- **Le barème prud'homal et les nouvelles prescriptions pour contester la rupture**
  - Les planchers, les plafonds, mode de calcul du barème
  - Les cas d'exclusion du barème prud'homal
  - La diminution des délais pour contester la rupture du contrat de travail
- **La fusion totale des IRP et le comité social et économique**
  - DP, CE & CHSCT réunis en une instance unique de représentation du personnel
  - Attributions & fonctionnement, Quand et comment mettre en place le CSE
  - Nombre maximal de mandats successifs, Délais d'information/consultation
  - Nombre de représentants et heures de délégation
- **Le CDI de chantier**
  - Un CDI conclu pour la durée d'une mission (fonctionnement et régime juridique)
  - L'extension du CDI de projet à plusieurs secteurs d'activité
  - La rupture du CDI de projet (obligations préalables, points de vigilance)
- **Points divers liés au contrat de travail**
  - Assouplissement du CDD par accord de branche (motifs de recours, durée, succession)
  - Appréciation du périmètre du motif de licenciement économique
  - Les ruptures conventionnelles collectives
  - Compte pénibilité (simplification des obligations de déclaration d'exposition)